

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 18 JUIN 2020

La séance est ouverte à 20h15 par M. **Christian Delacrétaz** Président du Conseil Communal.
L'appel nominal fait ressortir la présence de 31 Conseillers et 10 excusés.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

1. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance (05.02.2020).

Adopté tel que présenté.

3. Communications du bureau.

Le Président donne lecture des lettres de démission de MM. Marcello Raffaele et Dominique Capelli, tous deux Conseillers.

Le Président les remercie pour leur engagement durant ces années et ils sont applaudis par l'assemblée.

Le Président donne ensuite les dates des prochaines séances du Conseil à savoir le 9 septembre ; le 28 octobre et le 9 décembre 2020.

Il rappelle également le scrutin de ce dimanche pour le premier tour de l'élection complémentaire à la Municipalité.

4. Préavis n° 57/20 relatif au règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population.

Rapport de la commission lu par Mme **Micheline Pilet-Caille** Conseillère qui demande en conclusion d'accepter le préavis tel que présenté.

Sans question, le préavis 57/20 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis n° 58/20 relatif au Plan d'affectation " Les Vernes " - constitution de charges foncières et financement des travaux routiers.

Rapport de la commission lu par Mme **Marlyse Buchs** Conseillère qui demande en conclusion d'accepter le préavis tel que présenté.

Le rapport de la commission des Finances est lu par M. **Dominique Capelli** qui demande également l'acceptation.

M. **Christophe Lanz** Syndic relève la demande de la commission concernant le plan de situation des parcelles. Il explique que la commune investit chaque année dans la cartographie de son territoire, sous forme de photos pour l'urbanisme. Ces archives sont consultables par tous via le site Internet " Cartoriviera.ch ".

Il ajoute que la mise en conformité du quartier des Vernes est maintenant achevée au bout de 7 années de procédures. Il y a 2-3 semaines, la Municipalité a reçu le règlement ainsi que les plans signés par le Conseil d'État.

Sans question, le préavis 58/20 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis n° 59/20 relatif au rapport de Gestion et comptes 2019.

M. **Gilles Nagloo** Conseiller demande s'il est possible de faire l'impasse sur la lecture du rapport rédigé par Mme Line Seewer, vu sa longueur et compte tenu du fait que tout le monde l'a reçu au préalable.

La proposition est appuyée par M. **Christoph Keller**.

Les conclusions seules sont donc lues à l'assistance.

M. **Christophe Lanz** résume les chiffres et commente les résultats de la gestion pure du ménage communal de bonne. L'ensemble des charges de fonctionnement a pu être affronté, et ses amortissements ordinaires sont assumés.

Le fond de réserve figurant au bilan et demandé par l'UCV pour les fluctuations de la péréquation et la facture sociale a été alimenté à hauteur de CHF 205'000.-

Les investissements sont adaptés aux possibilités du moment et peuvent aussi être retardés en raison des oppositions à traiter lors des mises à l'enquête.

M. **Jean-Claude Guillemin** Conseiller remercie la commission de Gestion pour son implication et la qualité de son travail.

7. Réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la Commission de Gestion.

Voeu n° 1 au sujet de la limitation à 30 km/h dans le village.

Réponse acceptée.

Voeu n° 2 au sujet du plan d'actions pour la qualité de vie.

Réponse acceptée.

Voeu n° 3 au sujet du local d'archives aux directives AEAI.

Réponse acceptée.

Voeu n° 4 au sujet du maintien des lisières forestières.

Réponse acceptée à l'unanimité suite à la demande de situation géographique par M. Guillemin et précisée par M. Rémy Roulet Municipal.

Voeu n° 5 au sujet du nettoyage du dessous de la benne à compost.

Réponse acceptée.

Voeu n° 6 au sujet de la réfection du chemin de la Buanderie.

Réponse acceptée.

Voeu n° 7 au sujet de la réfection du chemin du Bord du Mont.

Réponse acceptée.

Remarque n° 1 au sujet du partage d'un animateur social avec la commune de Villeneuve.

Mme **Line Seewer** précise que la commission de Gestion a posé la question au Municipal qui lui a répondu qu'il n'avait rien fait. De ce fait, la réponse de la Municipalité dans le document a étonné.

Réponse acceptée à la majorité avec 6 avis contraires et 6 abstentions.

Remarque n° 2 au sujet des éléments relevés dans le préavis de la Municipalité.

Réponse acceptée.

Remarque n° 3 au sujet de l'état des lieux sécuritaire des falaises derrière le Pré-de-la-Cava 3.

Réponse acceptée.

Remarque n° 4 au sujet de la place de jeux du quartier de la Planchette.

Mme **Jacqueline Zimmermann** Conseillère a constaté que plusieurs jeux sont défectueux, les dalles déplacées et des pavés levés. Elle trouve la place dangereuse et demande dans quel délai la remise en état est-elle prévue ?

M. **Eric Portner** Municipal répond que les dégâts ont été constatés et qu'une partie du matériel déjà commandé. Une partie des travaux sera réalisée ou tout du moins débutera si possible avant l'été pour l'urgent et le reste sera étalé sur 1 ou 2 ans selon les finances.

Réponse acceptée à la majorité avec 1 avis contraires et 4 abstentions.

8. Corroboration des comptes 2019.

Le préavis n° 59/20 relatif aux comptes 2019 est accepté à l'unanimité.

9. Nomination des 5 représentants (4 Conseillers et 1 Municipal) pour le Conseil intercommunal de l'ASPIHL.

Sont nommés : Municipalité : M. ROULET Rémy ;

Conseillers : M. BRISSAT Mark ; Mmes BAILLIF Isabelle ; TULOT Aurélie et M. NAGLOO Gilles.

10. Nomination d'un membre à la commission de recours en matière d'imposition communale.

Suite à la démission de M. Marcello Raffaele, le siège revient au GDSR.

Est nommée Mme DOZOT Béatrice.

Points 11 à 13 nominations du bureau, des commissions de Gestion et finances : en bloc, tel que listing envoyé à tous les membres de l'assemblée.

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir, selon le règlement l'élection est faite tacitement.

14. Communications de la Municipalité.

M. **Christophe Lanz** annonce que des auditions sont en cours en vue de l'engagement d'un(e) nouveau(elle) apprenti(e) à l'administration communale pour le mois d'août.

Concernant les horaires CFF, ceux de 2021 viennent d'être publiés dans lesquels on peut souligner la cadence à l'heure pour la gare de Roche.

Un réaménagement complet de la gare et ses environs est en projet avec les CFF.

D'ici 2023-2024, la cadence passera à la demi-heure.

La Poste avait annoncé la fin d'activité de l'office de Roche pour la fin du mois de juin mais ce n'est pas confirmé à ce jour. Les horaires ont été modifiés à la baisse, il n'y a pas d'autres nouvelles.

En vue de l'élection prévue le dimanche suivant, le Syndic rappelle son importance et invite les habitants à voter.

15. Divers.

M. **Jean-Claude Guillemain** a constaté la pose de barrières le long de la route du Simplon et demande qui est le maître d'ouvrage ?

M. **Rémy Roulet** répond qu'il s'agit de Herter & Wiesmann qui est responsable comme le stipule le préavis sur la RC 780. L'entreprise qui a réalisé la tâche a mal fait le travail et la M. Roulet est actuellement en tractation.

Mme **Jacqueline Zimmermann** a relu le préavis 30/2018 mais n'a pas vu qu'il contenait la pose de barrières.

M. **R. Roulet** répond que les travaux effectués sont ceux qui étaient prévus.

M. **Jean-Claude Guillemain** confirme qu'il n'a pas vu que c'était stipulé dans le préavis.

Les plans de la réfection de la RC ont été validés par le Canton avec la dangerosité des bâtiments proches de la route. M. Guillemain pense qu'il faudrait que l'Etat participe aux dépenses faites pour les barrières.

M. **R. Roulet** rappelle que lorsque les travaux ont débutés, les barrières en place ont été retirées.

Il y en avait une devant chaque sortie d'immeuble. Dès lors, les personnes qui allaient prendre le bus n'empruntaient pas le trottoir pour aller au passage piétons mais traversaient directement la route. C'est pour la sécurité de tous et surtout des enfants que les barrières ont été ajoutées.

Mme **Jacqueline Zimmermann** se rappelle que le Municipal Eric Hauffmann avait demandé la pose des barrières sur toute la longueur. Le Conseil communal avait refusé. Comment va s'effectuer le déneigement ? Et les déménagements ?

Sans autre intervention, le **Président** remercie l'assemblée pour cette année du Conseil, également le bureau ainsi que l'huissier et lève la séance à 22h.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Le Président

la secrétaire

